

ÉLECTIONS AUX TRIBUNAUX DE COMMERCE D'AUXERRE ET DE SENS

2019

NOTICE AUX CANDIDATS

L'élection des juges aux Tribunaux de commerce doit intervenir comme chaque année dans la première quinzaine du mois d'octobre.

Juridiction	Date du 1 ^{er} tour de scrutin	Date du 2 nd tour de scrutin*
Tribunal de commerce d'Auxerre	1 ^{er} octobre 2019	14 octobre 2019
Tribunal de commerce de Sens	1 ^{er} octobre 2019	14 octobre 2019

* le cas échéant

Ces élections s'effectuent uniquement par correspondance.

Les votes par correspondance sont reçus en Préfecture. La liste des électeurs dont le Préfet a reçu l'enveloppe d'acheminement du vote doit être close la veille du dépouillement à 18 heures.

Juridiction	Nombres de sièges à pourvoir
Tribunal de commerce d'Auxerre	5
Tribunal de commerce de Sens	4

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dépôt des candidatures s'effectue à la Préfecture de l'Yonne au plus tard à 18h00 le 20^{ème} jour qui précède le dépouillement du premier tour de scrutin, soit jusqu'au 11 septembre 2019 à 18h pour les candidatures aux fonctions de juges au tribunal de commerce d'Auxerre et Sens.

Les candidatures seront reçues à la:

La Préfecture de l'Yonne, Direction de la Citoyenneté et de la légalité – Bureau des réglementations et des élections - place de la préfecture à AUXERRE jusqu'au 11 septembre 2019 à 18h.

FORME DE LA CANDIDATURE

Elle est faite par écrit et est signée par le candidat. Elle peut être individuelle ou collective.

Elle doit être déposée personnellement par le candidat ou par son mandataire. Elle ne peut être ni postée, ni transmise par voie électronique ou tout autre moyen.

Si les candidatures sont présentées sous forme de liste, elles peuvent être déposées par l'un des candidats ou par un mandataire dûment habilité.

La déclaration de candidature comporte une déclaration écrite sur l'honneur du candidat quant aux conditions d'éligibilité, qu'il n'est pas frappé d'incapacité, incompatibilité, déchéance, inéligibilité, qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure de suspension et qu'il n'est pas candidat dans un autre tribunal de commerce.

Un modèle de déclaration de candidature est joint à la présente notice.

Pour être recevable, elle doit être accompagnée de la copie d'un titre d'identité (carte d'identité ou passeport) **en cours de validité**.

BULLETINS DE VOTE

Les candidats ou listes de candidats ont la possibilité de faire imprimer des bulletins de vote en quantité égale au nombre d'électeurs.

Nombre d'électeurs dans le ressort du tribunal de commerce d'Auxerre	81
Nombre d'électeurs dans le ressort du tribunal de commerce de Sens	50

Si les candidats souhaitent faire parvenir leurs bulletins de vote aux électeurs, en bénéficiant de l'envoi des documents électoraux effectué par le Préfet, ils doivent les remettre, au Président de la commission d'organisation des élections au plus tard 18 jours avant la date de dépouillement pour le 1^{er} tour de scrutin, pour vérification de leur conformité aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce (contacter directement le greffe du tribunal compétent).

Tous les bulletins imprimés doivent être validés par cette commission, y compris ceux qui sont envoyés par les candidats eux-mêmes, conformément à l'article R.723-11 du code de commerce.

Le fait que les candidats envoient leurs bulletins par leurs propres moyens ne les dispense pas de respecter les mentions prévues par l'arrêté.

L'arrêté du 24 mai 2011 précité fixe les caractéristiques des bulletins de vote :

- Impression sur papier blanc ;
- Format maximum : 148 mm x 210 mm jusqu'à 30 noms; Mentionner uniquement la juridiction, la date de dépouillement du scrutin, le nom et le prénom du ou des candidats.

ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

1^{er} tour de scrutin : mardi 1^{er} octobre 2019

2^{ème} tour de scrutin : lundi 14 octobre 2019

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

(à accompagner de la copie d'un titre d'identité conformément à l'article R.723-6 du code de commerce)

Fin des candidatures le mercredi 11 septembre 2019 à 18h00.

Je soussigné(e), nom patronymique :

Nom d'épouse :

Prénoms (souligner le prénom usuel) :

Né(e) le : _____ à _____

Nationalité :

Adresse personnelle :

Profession :

Adresse professionnelle :

Déclare être candidat(e) aux fonctions de juge, pour un mandat de..... ans, aux élections du tribunal de commerce de.....

Conformément à l'article R.723-6 du code de commerce, je déclare sur l'honneur :

- remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article L.723-4 du code de commerce ;
- ne pas être frappé de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux 1^o à 4^o de l'article L. 723-2 du code de commerce et aux articles L.722-6-1, L.722-6-2, L.723-7, L.724-3-1, L.724-3-2 du code de commerce ;
- ne pas faire l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L.724-4 du code de commerce ;
- ne pas être candidat dans un autre tribunal de commerce.

Le cas échéant, je donne mandat* à
déposer ma candidature.

(* Joindre copie d'un titre d'identité du mandataire.)

Fait à _____, le _____ Signature : _____

Je soussigné(e) _____ **accepte d'être le mandataire**
du candidat sus désigné

Fait à _____, le _____ Signature : _____

Aucun retrait ou remplacement de candidature n'est accepté après son enregistrement.